



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 18

TEROSON PU 9200 BK known as Terostat 9200 black 310ML
INTSK

No. FDS : 75920
V007.2

Révision: 14.01.2014

Date d'impression: 23.09.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON PU 9200 BK known as Terostat 9200 black 310ML INTSK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle polyuréthane à 1 composant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG
Adhesive Technologies
Salinenstrasse 61
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000

Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Il n'y a pas de données.

Classification (DPD):

Inflammable
R10 Inflammable.
Sensibilisant
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Il n'y a pas de données.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xn - Nocif

**Phrases R:**

R10 Inflammable.
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Indications additionnelles:

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

Contient:

4,4-Diisocyanate de diphénylméthane

Contient Hexane, 1,6-diisocyanate-,homopolymère, P-toluensulfonylisocyanate, Dilaurate de dibutyl-étain. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.
Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Description chimique générale:**

Colle PU monocomposant

Substances de base pour préparations:

Prépolymère de polyuréthane avec 4,4'-méthylène-diphényldiisocyanate libre (MDI)

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4	292-459-0	< 10 %	Cutané Liquides inflammables 3 H226 Danger par aspiration 1; Oral H304 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 4 H413
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	215-535-7	< 5 %	Danger par aspiration 1 H304 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité aiguë 4; Cutané H312 Irritation cutanée 2 H315 Liquides inflammables 3 H226
éthylbenzène 100-41-4	202-849-4	< 5 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité aiguë 4; inhalation H332
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0	< 1 %	Cancérogénicité 2 H351 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisateur des voies respiratoires 1 H334 Sensibilisateur de la peau 1 H317
Hexane, 1,6-diisocyanate-,homopolymère 28182-81-2	500-060-2	< 1 %	Sensibilisateur de la peau 1 H317
P-toluènesulfonylisocyanate 4083-64-1	223-810-8	< 1 %	Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisateur des voies respiratoires 1 H334
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7	201-039-8	< 0,25 %	Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Corrosion ou irritation de la peau 1C H314 Sensibilisateur de la peau 1 H317 Mutagénicité des cellules germinales 2 H341 Toxique pour la reproduction 1B H360 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 1 H370 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 1; Oral H372

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4	292-459-0	< 10 %	Xn - Nocif; R65, R66 R53
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	215-535-7	< 5 %	Xn - Nocif; R65 R10 Xi - Irritant; R38 Xn - Nocif; R20/21
éthylbenzène 100-41-4	202-849-4	< 5 %	F - Facilement inflammable; R11 Xn - Nocif; R20
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0	< 1 %	cancérogène cat. 3; R40 Xn - Nocif; R20, R48/20 Xi - Irritant; R36/37/38 R42/43
Hexane, 1,6-diisocyanate- ,homopolymère 28182-81-2	500-060-2	< 1 %	Xi - Irritant; R43
P-toluènesulfonfylisocyanate 4083-64-1	223-810-8	< 1 %	Xi - Irritant; R36/37/38 R14 R42
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7	201-039-8	< 0,25 %	T - Toxique; R48/25 Toxique vis-à-vis de la reproduction de catégorie 2.; T - Toxique; R60, R61 C - Corrosif; R34 Mutagène, catégorie 3.; Xn - Nocif; R68 Xi - Irritant; R43 N - Dangereux pour l'environnement; R50/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.
 Effet tardif possible après inhalation.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit sec.

Bien refermer les emballages après utilisation.

Température de stockage conseillée 15 à 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle polyuréthane à 1 composant

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Suisse

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
CHLORURE DE POLYVINYLE, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 9002-86-2				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
CHLORURE DE POLYVINYLE, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 9002-86-2		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
CARBONATE DE CALCIUM, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 471-34-1		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
XYLÈNE, ISOMÈRES MIXTES, PURS 1330-20-7	50	221	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
XYLÈNE, ISOMÈRES MIXTES, PURS 1330-20-7	100	442	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 1330-20-7	100	435	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 1330-20-7	200	870	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK
XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 1330-20-7			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
ÉTHYLBENZÈNE 100-41-4			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECLTV
ÉTHYLBENZÈNE 100-41-4	100	442	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
ÉTHYLBENZÈNE 100-41-4	200	884	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
ETHYLBENZÈNE 100-41-4	50	220	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ETHYLBENZÈNE 100-41-4			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
ETHYLBENZÈNE 100-41-4	50	220	Valeur Limite Court Terme		SMAK
ETAIN, COMPOSÉS ORGANIQUES (EXPRIMÉ EN SN), POUSSIÈRES INHALABLES 77-58-7		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ETAIN, COMPOSÉS ORGANIQUES (EXPRIMÉ EN SN), POUSSIÈRES INHALABLES 77-58-7		0,2	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK
ETAIN, COMPOSÉS ORGANIQUES (EXPRIMÉ EN SN), POUSSIÈRES INHALABLES 77-58-7			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau douce					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Sédiments (eau douce)				12,46 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	terre				2,31 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau salée					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau (libérée par intermittence)					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	STP					6,58 mg/L	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Sédiments (eau salée)				12,46 mg/kg		
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau douce					1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau salée					0,1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	terre				1 mg/kg		
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	STP					1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau (libérée par intermittence)					10 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		289 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		289 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		180 mg/kg p.c. /jour	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		77 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		174 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		174 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		108 mg/kg p.c. /jour	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,8 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		77 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,6 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,1 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		28,7 mg/cm2	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,1 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		17,2 mg/cm2	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,025 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,025 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
xylène 1330-20-7	xylène	Sang	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 mg/l	CH BAT		
xylène 1330-20-7	Acides méthylhippuriques	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: c) exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, b) fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 g/g	CH BAT		
éthylbenzène 100-41-4	éthylbenzène	Sang	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 mg/l	CH BAT		
éthylbenzène 100-41-4	Acide mandélique + acide phénylglyoxalique	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	2 g/g	CH BAT		
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle 101-68-8	4,4'-Diaminodiphénylméthane	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	10 µg/g	CH BAT		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussières, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre à particule type P.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon le règlement n° 819 du 19 Août 1994.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte pâteux
Odeur	Gris caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	44 °C (111.2 °F); flash point, Abel; HT-method
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,2 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Valeur du corps solide	90 %
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec l'eau: Montée en pression dans un récipient fermé (CO₂).

Réaction avec de l'eau; alcools, amines.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

L'humidité

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact de l'humidité, du dioxyde de carbone se forme et produit une surpression dans les emballages fermés.

A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Sensibilisation:

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3.523 mg/kg	oral			Jugement d'experts
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LD50	3.523 - 8.700 mg/kg				
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	
Hexane, 1,6-diisocyanate- ,homopolymère 28182-81-2	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	
P- tolueensulfonylisocyanat 4083-64-1	LD50	2.600 mg/kg	oral			

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	6350 ppm	inhalation	4 h	rat	
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2,24 mg/l	inhalation			Jugement d'experts
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LC50	> 2,24 mg/l			rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4	LD50	> 3.000 mg/kg	dermal		lapins	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1.100 mg/kg	dermal			Jugement d'experts
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LD50	> 4.350 mg/kg			lapins	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	modérément irritant		lapins	
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7	Corrosif	24 h	rat	

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	sensibilisant		cochon d'Inde	

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
éthylbenzène 100-41-4	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		
éthylbenzène 100-41-4	négatif	intrapéritonéal		souris	
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)
P- toluènesulfonylisocyanat 4083-64-1	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Cancérogénicité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Espèces	Sex	Temps d'exposition Frequency of treatment	Parcours d'application	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	Non cancérigène	rat	masculin/fé- minin	2 y 6 h/d	Inhalation : aérosol	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologiqu es	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4	LC50	> 100 mg/l	Fish	96 h		OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4	EC50	> 100 mg/l	Daphnia	96 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4	NOEC	< 1	chronic Daphnia		Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	86 mg/l	Fish		Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC50	3,1 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC50	1 - 10 mg/l	Algae		Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
éthylbenzène 100-41-4	LC50	44 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	
éthylbenzène 100-41-4	EC50	75 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
éthylbenzène 100-41-4	EC50	> 160 mg/l	Algae	8 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LC0	> 3.000 mg/l	Fish	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	EC50	129,7 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	EC50	> 1.640 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	NOEC	>= 10 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hexane, 1,6-diisocyanate- ,homopolymère 28182-81-2	LC50	> 100 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hexane, 1,6-diisocyanate- ,homopolymère 28182-81-2	EC50	> 100 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hexane, 1,6-diisocyanate- ,homopolymère 28182-81-2	EC0	> 100 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
P-toluènesulfonfylisocyanat 4083-64-1	LC50	597 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7	LC50	7,6 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7	EC50	660 µg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7	IC50	> 3 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4		aérobie	7 - 10 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	
éthylbenzène 100-41-4		aérobie	69 %	EU Method C.4-F (Determination of the "Ready" Biodegradability MITI Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		aérobie	0 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hexane, 1,6-diisocyanate- , homopolymère 28182-81-2		aérobie	1 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
P-toluènesulfonfylisocyanate 4083-64-1	facilement biodégradable		98 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7		anaérobie	23 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Alcanes en C9-12, iso- 90622-57-4	> 5,1					
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7		8,5	7 Jours	Oncorhynchus mykiss		
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	3,12					
éthylbenzène 100-41-4	3,15				25 °C	
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		92	28 Jours	Cyprinus carpio		OECD Guideline 305 E (Bioaccumulation: Flow- through Fish Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	5,22					
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7		31 - 155		Cyprinus carpio		
Dilaurate de dibutyl-étain 77-58-7	4,44				20,8 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n- octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
éthylbenzène 100-41-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.4. Groupe d'emballage

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC 10,3 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

COV Peintures et Vernis (UE) :

(Sous)catégorie de produit: Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive 2004/42/EC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R14 Réagit violemment au contact de l'eau.
- R20 Nocif par inhalation.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R60 Peut altérer la fertilité.
- R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R68 Possibilité d'effets irréversibles.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.